Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260204-2026_019_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 4 février 2026

L'an deux mil vingt-six, mercredi 4 février à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 27 janvier 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire

Etaient présents : M. Sébille, M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Coët, Mme Delourme, M. Duranton, Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Legendre, Mme Le Luherne, M. Le Pahun, M. Mouaci, Mme Le Mouël, Mme Maillot, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout, M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Groyer à Monsieur Sébille
Madame Guillerme à Monsieur Thébaut
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil

Absents :
Madame Ikram El Adib
Madame Anne-Marie Le Floch

Secrétaire de séance : Monsieur Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Absents : 2

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

2026-02-04- N°ACULT 019/2026 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE RESIDENCE ARTISTIQUE AVEC L'ASSOCIATION QUERCUS ERRATICAE (SEPT 2025/JUIN 2027)

Monsieur Thébaut expose le bordereau

Le projet de La compagnie QUERCUS ERRATICAE repose sur :

• Créer, produire ou diffuser des manifestations artistiques culturelles (spectacles, festivals, performances, expositions, films, publications) tant en France qu'à l'International.

• Créer, produire ou diffuser des œuvres littéraires et dramatiques sous toutes les formes existantes et à venir, notamment audiovisuelles.

• Apporter sa contribution, son conseil ou son expertise, sur le sujet du théâtre, de la littérature et des questions artistiques en général, à toute structure publique, privée ou personnelle, dans le cadre de partenariats ou de commandes.

• Accompagner des publics et pratiques amateurs.

• Développer une pratique artistique ancrée dans un contexte territorial local Elle sera plus particulièrement sensible à tout ce qui pourra être vecteur d'échanges entre les différentes cultures artistiques. À cette fin, elle est convenue de porter un projet dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous et sollicite pour sa mise en œuvre la reconnaissance et le soutien de partenaires publics.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260204-2026_019_DEL-DE

La compagnie QUERCUS favorisera et accompagnera ce développement culturel municipal.

Considérant la nécessité d'un partenariat pour la réalisation du projet susmentionné, il est proposé la signature d'une convention de résidence entre la collectivité et la compagnie QUERCUS ERRATICAE.

Il est ainsi proposé l'accompagnement matériel et humain de la commune de manière forfaitaire tel qu'il est décrit dans la présente convention.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération,

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 4 février 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE